



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 55115

Texte de la question

M. Olivier Audibert Troin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'adaptation des logements occupés par les personnes âgées confrontées à la perte d'autonomie. Selon les projections de l'INSEE, la population française de plus de 60 ans sera constituée de plus de vingt millions d'individus en 2030 contre quinze millions aujourd'hui. L'adaptation des logements à la perte d'autonomie est donc un enjeu qui ne cesse de prendre de l'importance, puisque la majorité des personnes concernées souhaite demeurer à son domicile. Le partenariat noué entre l'ANAH et la CNAV, et le rapport qui s'en est suivi identifie des voies d'amélioration pour favoriser l'adaptation de l'habitat aux personnes âgées et atteindre l'objectif de 80 000 logements adaptés d'ici 2017. Des pistes examinées, il ressort, notamment, une simplification du parcours du demandeur par l'élaboration d'un diagnostic commun entre les deux organismes et des financements harmonisés ainsi qu'une meilleure information des personnes âgées, des professionnels et des aidants à la réalisation des travaux. Le rapport formule également des propositions afin de favoriser l'égalité du traitement sur les territoires. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour répondre aux enjeux de la perte d'autonomie.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Audibert Troin](#)

Circonscription : Var (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55115

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2014](#), page 3625

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)